

1 jour

**Date & Lieu**  
24 mai 2011  
POITIERS

**Horaires**  
De 8h30 à 17h00  
7 heures de formation

**Tarif**  
400 € adhérent Cluster  
480 € non adhérent  
Net de taxe, hors déjeuner

**Public**  
Maîtres d'ouvrage,  
architectes, bureaux  
d'études, entreprises,  
industriels

**Pré-requis**  
Sans

**Formateur**  
Ulrich Rochard  
Expert-énergéticien  
Pouget Consultants

## RÉHABILITATION NOUVELLE GÉNÉRATION À COÛT MAÎTRISÉ

**OBJECTIFS**

- I. Comprendre les fondements, les exigences d'application des réglementations thermiques dans l'existant
- II. Comprendre la démarche d'une réhabilitation performante et éviter les pièges
- III. Apport des systèmes constructifs industrialisés
- IV. Découverte de la démarche et du guide ABC, outil opérationnel

**8h30 – 9h00 Accueil**

**9h00 – 12h30**

### Contexte et rappels fondamentaux

- Définition des objectifs à atteindre
- Réglementations thermiques élément par élément et globale
- Labels et autres facteurs d'incitation à la réhabilitation

### Connaissance des bâtiments existants

- Etude typologique des bâtiments d'habitation collectifs
- Disposition et caractéristiques du bâti par typologie
- Propositions d'amélioration du bâti au regard de ses caractéristiques

### Principe : « Ne pas tuer le gisement »

- Approche globale et méthodologie de la conception à l'exploitation
- Visualisation de l'arbre décisionnel du choix des solutions de réhabilitation
- Stratégie à mettre en place en site habité

**14h00 – 17h00**

### Solutions techniques sur le bâti

- Zoom sur isolation, menuiseries et étanchéité
- Solutions éprouvées et techniques innovantes
- Cas particuliers des ponts thermiques

### Solutions techniques sur le chauffage, ventilation, ECS

- Solutions en concordance avec des objectifs à long terme
- Choix ou pas des énergies renouvelables

### Les risques de pathologie

- Connaître les principaux risques de pathologies d'un bâtiment ancien
- Comment éviter les pièges ?

### Présentation du guide ABC

#### Approche pédagogique

- Présentation basée sur de nombreux retours d'expériences et exemples de réalisations
- Guide ABC remis à l'issue de la formation + support numérique
- 15 participants maximum
- Transversalité des acteurs

Le Cluster Eco-Habitat Poitou-Charentes est une association Loi 1901, soutenue par :

## BULLETIN D'INSCRIPTION

**Intitulé : Réhabilitation nouvelle génération, à coût maîtrisé**

**Date : 24 mai 2011**

**Lieu : SPN, 60 Boulevard du Grand Cerf - 1er étage  
(à côté de la gare SNCF)  
86000 Poitiers**

### ORGANISME

Raison Sociale : .....

Adresse : .....

CP / Ville : .....

N° SIRET : .....

Tel / e-mail : .....

Prénom / NOM du participant : .....

Fonction : .....

### FACTURATION / MODE DE REGLEMENT

Dès réception de votre règlement, une convention sera établie entre le Cluster Eco-Habitat et votre structure pour imputation au budget de formation continue.

**Coût par stagiaire :**

**400 € adhérent Cluster - net de taxe**

Souhaite adhérer au Cluster Eco-Habitat

Pour cela, contacter Elodie Blot au 05 49 45 95 69

**480 € non adhérent – net de taxe**

Ce coût comprend les frais de formation, les documents pédagogiques pour une personne par entreprise/organisme.

Ce coût ne comprend pas le déjeuner qui sera à régler sur place par chaque participant.

En cas d'empêchement, un stagiaire inscrit pourra être remplacé par un de ses collaborateurs.

Règlement :

- ▶ par chèque bancaire ou postal à l'ordre de Cluster Eco-Habitat
- ▶ par virement (RIB du Cluster Eco-Habitat sur simple demande)
- ▶ par mandat administratif

Date : .....

Signature et cachet :

#### FINANCEMENT DES FORMATIONS ENTREPRISES

Quelle que soit la taille de votre entreprise, vous versez chaque année une contribution légale au titre de la formation professionnelle pour vos salariés. Le Cluster Eco-Habitat est prestataire de formation agréée, ce qui permet à votre entreprise de bénéficier, sous certaines conditions, d'une prise en charge de tout ou partie de la formation auprès de votre OPCA. Après avoir retiré un dossier de financement et pour la demande de remboursement, vous devrez fournir :

- la convention de formation avec l'organisme de formation
- une facture acquittée de l'organisme de formation
- le programme détaillé de la formation
- les attestations de présence signées par les stagiaires ou les feuilles d'émargement pour la période concernée.

Le Cluster Eco-Habitat est une association Loi 1901, soutenue par :